



Zone de ski de l'Estrie inc.
Règlements alpins
Saison 2017-2018

Révision Novembrejanvier 20187

Table des matières

Zone de ski de l'Estrie inc.....	1
Règlements alpins	1
Saison 2017-2018	1
Table des matières	2
1. Introduction.....	5
2. Calendrier annuel.....	5
3. Droit de participation / carte de coureur	5
4. Mode de regroupement / Définition d'une course	5
5. Sur classement.....	5
6. Athlètes externes.....	6
7. Avis de course.....	6
8. Inscription	6
9. Frais d'inscription.....	6
9.1 Frais d'inscription pour les athlètes de l'Équipe Élite Alpin de l'Estrie (ÉÉAE).....	7
9.2 Remboursement des frais d'inscription aux championnats.....	7
10. Délégué technique, traceur et assistant-traceur.....	7
11. Dérapage	7
12. Ordre de départ	8
12.1 Catégories U8	8
12.2 Catégorie U10, U12 et U14	8
12.3 Catégories U16	8
12.4 Catégorie U18 et +	8
13. Retard au départ	8
14. Chronométrage	9
15. Dossards manquants	9
16. Remise des médailles	9
16.1 Présence.....	9
16.2 Présentation.....	9
16.3 Infrastructure	9
16.4 Procédure.....	9
17. Résultats de courses.....	10
18. Circuit de la Zone de ski de l'Estrie	11
18.1 Catégorie U10 et moins.....	11
18.2 Catégories U12	11
18.3 Catégorie U14.....	11
18.4 Catégorie U16.....	11
18.5 Catégorie U18.....	11
19. Équipement de course.....	11
20. Équipement et sécurité	11
21. Composition du jury	12
22. Réclamation (protêt)	12
23. Classement / Calcul des points	12
23.1 Classements par équipe	14
23.2 Championnat individuel	14

23.2.1	Championnat individuel – Catégorie U10.....	14
23.2.2	Championnat individuel - Catégories U12, U14, U16.....	14
23.2.3	Championnat individuel - Catégories U18 et plus.....	14
23.3	Détermination des gagnants en cas d'égalité.....	14
23.4	Entraînements.....	14
24.	Critères de sélection pour les épreuves et événements provinciaux.....	15
24.1	Regroupement U12.....	15
24.2	Championnat provincial / Jeux du Québec U14.....	15
24.3	Championnats Canadiens U16.....	15
24.4	Championnat provincial U16 (Critérium).....	15
24.5	Championnat junior provincial U18 et plus.....	16
24.6	Coupe du Québec/Super Série U18 et plus.....	16
24.7	Engagement de participation.....	16
24.7.1	Épreuves régionales.....	16
24.7.2	Finales provinciales.....	16
25.	Certification des entraîneurs.....	16
26.	Vérification judiciaire des entraîneurs.....	16
26.1	Vérification judiciaire générale.....	16
26.2	Politique de prévention des abus pour les Jeux du Québec.....	16
27.	Formation des officiels.....	17
27.1	Référence.....	17
27.2	Prérequis.....	17
28.	Programme des Délégués techniques (DT).....	17
28.1	Statut 'actif'.....	17
28.2	Pré-requis d'assignations.....	17
28.3	Priorité d'assignation.....	17
28.4	Candidat-DT.....	18
28.5	Quotas régionaux.....	18
29.	Règlements des épreuves parallèles.....	18
29.1	Introduction.....	18
29.2	Concept général des épreuves parallèles.....	18
29.2.1	U10, U12, U14.....	18
29.2.2	U16 et +.....	18
29.3	Déroulement U10, U12, U14.....	19
29.3.1	Ordre de départ.....	19
29.3.2	Absence au départ.....	19
	Si un coureur est absent au départ (DNS), son adversaire peut, à son choix, partir seul ou demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition.....	19
29.3.3	Consignes au départ.....	19
29.3.4	Détermination des gagnants par manche.....	19
29.4	Déroulement U16 et +.....	20
29.4.1	Assignation des dossards.....	20
29.4.2	Ordre de départ.....	20
29.4.3	Consignes au départ.....	20
29.4.4	Absence au départ.....	20
	Si un coureur est absent au départ (DNS), son adversaire peut, à son choix, partir seul ou demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition.....	20
29.4.5	Mode de sélection.....	20
29.4.6	Égalité.....	21
29.4.7	Éliminations.....	21
29.5	Parcours.....	23
29.5.1	Portillon de départ.....	23
29.5.2	Couleurs des parcours.....	23
29.5.3	Sauts.....	23
29.6	Chronométrage.....	23
29.6.1	Général.....	23
29.6.2	Qualifications U16 et +.....	23
29.6.3	Éliminations U16 et +.....	23
29.7	Classement annuel.....	24

29.8	Tâches du Délégué Technique	24
29.9	Tâches de l'adjoint au départ	24
29.10	Références.....	24
30.	Approbation des règlements alpins	24
	Annexe A - Mode de regroupement – Saison 2016-2017	24
	Annexe B – Directives de traçage et d'équipement	24
	Annexe C - Quotas – Saison 2015-2016	26

Note : Dans le présent document, le terme 'coureur' inclut implicitement les athlètes de sexe féminin et masculin.

1. Introduction

Annuellement, le Conseil d'administration de la Zone de ski de l'Estrie inc. approuve un calendrier d'épreuves dans lequel figure l'ensemble des compétitions devant se dérouler sur son territoire.

L'attribution des épreuves de compétition aux clubs est la responsabilité pleine et entière de la Zone de ski de l'Estrie.

Chaque club membre affilié est habilité à poser sa candidature en vue de l'organisation d'une épreuve.

Chaque club membre affilié peut être invité à organiser une épreuve ouverte de compétition, c'est-à-dire une épreuve n'étant pas inscrite au calendrier de courses de la Zone de ski de l'Estrie. Dans ce cas, il doit en aviser le Registraire de la Zone de ski de l'Estrie et le responsable du comité Stratégies et Grands Événements afin que l'épreuve soit reconnue officiellement. En acceptant d'organiser de telles épreuves ouvertes de compétition, les clubs membres doivent tenir compte du calendrier des compétitions de la Zone de ski de l'Estrie et privilégier la tenue des épreuves régionales.

En tout temps, le club organisateur agit par délégation en tant que comité organisateur de la Zone de ski de l'Estrie.

Chaque épreuve est assujettie aux règlements de la FIS, ACA, SQA et aux règlements de la Zone de ski de l'Estrie.

2. Calendrier annuel

Avant le 15 octobre, le Comité technique dépose le projet des épreuves devant se dérouler sur son territoire. On y retrouve le type d'épreuve et les catégories d'âge en compétition.

Avant le 15 novembre, le Conseil d'administration approuve le calendrier annuel des épreuves de compétition.

3. Droit de participation / carte de coureur

Afin de pouvoir participer à une des activités du calendrier régulier, un athlète doit détenir une carte de coureur émise par la FIS, ACA ou SQA. Tout détenteur d'une carte doit acquitter des frais d'inscription à la Zone de ski de l'Estrie tels que fixés par le Conseil d'administration.

Par l'intermédiaire de son club, toute demande d'adhésion doit être transmise au Secrétariat de la Zone de ski de l'Estrie selon les dates de tombée en vigueur et doit être accompagnée du paiement requis. Toute demande d'adhésion reçue après les dates de tombée est enregistrée mais entraînera une pénalité de retard.

Le coût annuel de la carte de coureur est fixé par le Conseil d'administration.

4. Mode de regroupement / Définition d'une course

L'âge d'un concurrent se calcule au 31 décembre de la première année de la saison.

Le mode de regroupement et sa définition d'une course de la Zone de ski de l'Estrie pour la saison en cours sont représentés à l'annexe A.

À moins d'indication contraire, les épreuves de vitesse (SG et DH) se déroulent en une (1) manche.

5. Sur classement

Le sur classement est interdit pour toutes les catégories d'âge.

6. Athlètes externes

La Zone de ski de l'Estrie peut à l'occasion accueillir des athlètes des autres régions à participer à des compétitions sur le territoire de la Zone de ski de l'Estrie.

Ces athlètes externes doivent posséder une carte SQA, ACA ou FIS afin de pouvoir participer aux épreuves.

Les athlètes externes terminant en position 1, 2 ou 3 ont droit aux médailles au même titre que les autres athlètes de la Zone de ski de l'Estrie.

La décision finale d'accepter les inscriptions des athlètes externes demeure celle du comité organisateur de course.

Cependant, pour le classement en vue des différentes sélections et pour le classement annuel de la Zone de ski de l'Estrie, ces athlètes externes sont retirés du classement de la course avant l'attribution des points de Zone.

Les frais d'inscription pour les athlètes externes sont le double du prix précisé à l'article 9.

Qualification aux Championnats pour les athlètes membres d'un Club de l'Estrie, mais évoluant dans un programme hors région. (ex : académie américaine)

Un athlète membre d'un Club de l'Estrie, mais qui évolue dans un programme hors région peut se qualifier aux différents championnats à condition qu'il rencontre toutes les conditions suivantes :

1. Être membre en règle d'un Club de la région et avoir acquitté les frais de cotisation de la Zone de Ski de l'Estrie.
2. Le circuit de l'Estrie doit être priorisé. **Durant la période de qualification**, l'athlète qui désire se qualifier pour un championnat via le quota de l'Estrie doit participer à 100% des courses du calendrier régional de sa catégorie. La seule exception possible est si un athlète est déjà sélectionné à un championnat et qu'il y a conflit d'horaire. (Ex : Jeux du Canada)
3. Si l'athlète se qualifie, il devra obligatoirement représenter la région de l'Estrie et faire partie de la délégation régionale de l'Estrie.

7. Avis de course

Les informations nécessaires à la rédaction de l'avis de course doivent être acheminées par le club organisateur au Registraire de la Zone de ski de l'Estrie registraire.zestrie@outlook.com, au moins quinze (15) jours avant l'événement.

Par la suite, le registraire publie l'avis de course standardisé au moins sept (7) jours avant l'événement.

8. Inscription

L'inscription d'un coureur dans sa catégorie d'âge à une épreuve régionale inscrite au calendrier de courses de la Zone de ski de l'Estrie est automatique pour tous les détenteurs de carte de coureur.

Les clubs doivent aviser directement le club organisateur via l'entraîneur chef des coureurs qui prévoient être absents **avant le mardi midi** précédent la course. À défaut d'aviser directement le comité organisateur des athlètes DNS, les clubs se verront facturer l'inscription de course des athlètes DNS.

9. Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les épreuves techniques (SL, GS, Habiletés, Parallèle, Combiné, etc.) de la Zone de ski de l'Estrie sont de vingt dollars (20\$) par jour de course(s) par coureur afin de recevoir billet de remontée.

Les frais d'inscription pour les épreuves de vitesse (SG et DH) de la Zone de ski de l'Estrie sont de vingt-cinq dollars (25\$) par jour de course(s) par coureur afin de recevoir billet de remontée et dossard.

Les comités organisateurs factureront les clubs participants dans les 30 jours suivant la dernière course régionale. Aucun frais de course ne sera exigible le matin de la course.

Les frais d'inscription pour les athlètes externes sont le double du prix précisé à l'article 9.

Pour chaque tranche de 5 coureurs, un billet de remontée sera remis gratuitement aux entraîneurs.

9.1 Frais d'inscription pour les athlètes de l'Équipe Élite Alpin de l'Estrie (ÉÉAE)

Les athlètes U16 de l'ÉÉAE ne paient pas les frais d'inscription aux courses tenues en Estrie dans le cadre du calendrier des courses régionale en Estrie. (Critérium en Estrie, ici le CA pourra prendre la décision)

Les athlètes FIS de l'ÉÉAE paient les frais d'inscription aux courses tenues en Estrie.

À la fin de la saison, la Zone de ski de l'Estrie remboursera l'ÉÉAE pour les frais d'inscription du circuit de la Super-Série des athlètes FIS de l'ÉÉAE qui ont participé à des courses tenues en Estrie.

9.2 Remboursement des frais d'inscription aux championnats.

Les Clubs peuvent faire une demande de remboursement des frais d'inscription lors de la participation de leurs athlètes aux différents championnats selon le tableau suivant :

Remboursement des frais d'inscription par la Zone (championnats)			
Provinciaux (50%)		Canadiens (100% sauf U14 50%)	
U14			
Championnat provincial U14	50%	CANAM U14	50%
Jeux du Québec U14	50%	Tout autre championnat canadien	50%
U16+			
CRITÉRIUM U16	50%	CANAM U16	100%
		WHISLTER CUP	100%
		Tout autre championnat canadien	100%

L'avis de course du championnat en question énonçant les frais d'inscription ainsi qu'une preuve de la participation du coureur (ex. résultats) doit être annexée à toute demande de remboursement.

Les demandes doivent être faites au Trésorier de la Zone au plus tard le 30 avril de chaque année.

10. Délégué technique, traceur et assistant-traceur

Avant le 31 décembre, le Conseil d'administration nomme le délégué technique. Le Comité technique nomme le nom du club de l'arbitre, de l'assistant-arbitre au besoin et du traceur de la 2^e manche/course aux diverses épreuves du calendrier de courses.

Dans la mesure du possible, les traceurs, les arbitres et les assistants-arbitres détiennent une certification d'officiel niveau 2 ou plus.

Le traçage de la première manche d'un évènement ou d'une épreuve demeure la responsabilité du club organisateur.

11. Dérapage

Lors d'une épreuve, tout dérapage non réglementaire dans un parcours lors d'une inspection est sujet à une sanction.

12. Ordre de départ

12.1 Catégories U8

- Les U8 forment une catégorie tous sexe confondus (Aucune distinction entre Homme ou Femme)
- Un tirage au sort unique en début de saison est effectué par le registraire.

Les coureurs U8 prennent le départ avant les U10.

12.2 Catégorie U10, U12 et U14

La liste de coureurs est divisée en blocs d'ordre de départs :

- Les U10 forment une catégorie tous sexe confondus (Aucune distinction entre Homme ou Femme)
- Un tirage au sort unique en début de saison est effectué par le registraire.
- À partir de la liste initiale, un nombre de blocs de départs est déterminé en fonction du nombre de départ **en excluant la course parallèle**. Par exemple, si le calendrier compte 4 jours de courses (12 départs), il devrait y avoir 4 ou 6 blocs. Les coureurs sont assignés à un bloc selon l'ordre du tirage au sort initial.
- Les coureurs conservent le même ordre de départ au sein de leur bloc toute la saison.
- Les blocs de coureurs partiront premiers tours à tour. Par exemple, le bloc de coureurs A partira premier lors du premier départ. Au deuxième départ, le bloc de coureur B partira premier et le bloc A partira dernier.
- Les clubs conserveront les dossards des coureurs d'une course à l'autre.

Exemple à 6 blocs Course 1 = ABCDEF
 Course 2 = BCDEFA
 Course 3 = CDEFAB
 Course 4 = DEFABC

12.3 Catégories U16

L'ordre de départ s'effectuera selon la méthodologie du système de points canadiens (i.e. 15 premiers athlètes ayant des points canadiens tirés au sort, ordre croissant de points canadiens **à partir du 16^e coureur**, athlètes sans points tirés au sort). Référence: RIS article 621.

Lors d'évènement se déroulant sur plus d'une journée, des tirages au sort séparés doivent être produits pour chaque course.

Dans les compétitions en deux manches, le départ de la deuxième manche sera déterminé en inversant l'ordre de classement de la première manche pour les 30 premiers coureurs. (Référence RIS 621.11.1-621.11.2)

Lors des courses de Zone, les concurrents disqualifiés ou qui n'auront pas terminé la première manche peuvent prendre le départ à la deuxième manche même s'ils sont exclus des résultats. Ils prennent alors le départ après les coureurs en lice.

12.4 Catégorie U18 et +

Voir règles SQA

13. Retard au départ

Le concurrent en retard pour une course de Zone peut, s'il y a lieu, prendre son départ. Il le fait dans la même manche avant le dernier coureur de sa catégorie d'âge et de sexe.

14. Chronométrage

Pour toutes les épreuves de compétition, une installation électrique ou électronique de chronométrage avec liaison entre le départ et l'arrivée doit permettre de mesurer les temps au centième de seconde.

Le chronométrage manuel, entièrement séparé et indépendant du chronométrage électronique, doit être utilisé pour toutes les compétitions figurant au calendrier de la Zone de ski de l'Estrie. Des chronomètres ou appareils fonctionnant à piles installés au départ et à l'arrivée et indiquant des temps avec une précision de 1/100 (i.e. 0.01) sont considérés comme des appareils de chronométrage manuel appropriés.

15. Dossards manquants

Une somme de vingt dollars (20\$) par dossard manquant est exigée au club organisateur.

Le club organisateur pourra par la suite réclamer la somme au coureur fautif.

16. Remise des médailles

16.1 Présence

La courtoisie la plus élémentaire exige la présence de tous les clubs membres et des concurrents lors de la remise des médailles.

16.2 Présentation

Dans la mesure du possible, la remise des médailles doit s'effectuer dans un intervalle de 30 minutes après que le dernier coureur ait franchi la ligne d'arrivée.

La compilation des résultats complets ne doit pas retarder la remise des médailles.

Si une réclamation est logée sur un athlète classé dans les 10 premiers, le Jury devra gérer la réclamation en priorité. La remise des médailles s'effectuera une fois la réclamation gérée.

16.3 Infrastructure

La remise des médailles doit s'effectuer à un endroit où les athlètes, parents, entraîneurs et membres du comité organisateur pourront apprécier la cérémonie.

L'aire d'arrivée peut être un endroit approprié pour la remise des médailles à condition qu'elle soit facile d'accès. Les endroits où des spectateurs non-intéressés à la course sont présents sont à éviter.

L'utilisation d'un podium et d'un mégaphone est fortement recommandée.

Le cas échéant, les bannières des commanditaires de circuit doivent être installées bien en vue près du podium.

L'endroit où aura lieu la remise des médailles doit être annoncé lors de la réunion des entraîneurs.

16.4 Procédure

Avant la cérémonie, inviter les commanditaires à remettre les prix.

Commencer par la première course des femmes, puis les hommes. Puis procéder à la 2^e course (ex : Femmes-1, Hommes-1, Femmes-2, Hommes-2).

Les gagnants individuels doivent être annoncés en ordre inverse à partir de la 10^e position.

L'annonce des gagnants individuels doit respecter le format suivant:

Format : « En X^e position, avec un temps de <temps> de <club>, <nom> »

Exemple: « En 3^e position avec un temps de 57.29, de Orford, Johanne Hébert »

Remise du chapeau « Estrian Cowboys »

Les gagnants par équipe doivent être annoncés en ordre inverse à partir de la 4^e position.

L'annonce des gagnants par équipe doit respecter le format suivant :

Format : « En X^e position, avec X points, le club <nom> »

Exemple: « En 3^e position avec 8 points, le club Orford »

Les membres de l'équipe gagnante sont appelés sur le podium pour prendre une photo avec le Chapeau des « Estrian Cowboys ».

Le chapeau reste dans le Kit de course pour la prochaine course.

Faire tirer les prix de présence le cas échéant.

Remercier les bénévoles

Remercier les commanditaires

Annoncer le prochain évènement

17. Résultats de courses

Le comité organisateur remet dans la mesure du possible une copie des résultats officiels de la course au représentant de chaque club ayant participé à la compétition le soir même de l'épreuve.

Le comité organisateur de toute épreuve tenue dans la Zone de ski de l'Estrie doit s'assurer de transmettre les fichiers de course SplitSecond en format natif (fichiers avec extension '.NATfis' ou '.XML') par courrier électronique au Registraire de la Zone de ski de l'Estrie (registraire.zestrie@outlook.com) le jour de l'épreuve de même qu'uploader le fichier de résultats SplitSecond et les fichiers de résultats en format PDF sur le site de la zone <http://zonedeskideleestrie.com/zone-admin/>.

De plus, pour une course en points canadiens (U16 et plus), le comité organisateur doit télécharger en format XML national les résultats de course au Registraire des points canadiens via le site www.acapoints.ca avant 20h00 le mardi suivant l'épreuve afin que les résultats apparaissent sur la nouvelle liste du mercredi.

.

Le cartable de course de chaque épreuve doit contenir:

- Avis de course
- Organigramme
- Ordre du jour – Réunion des entraîneurs
- Minutes de la réunion des entraîneurs
- Listes de départ
- Rapport de l'arbitre (DSQ)
- Réclamations (protêts)
- Minutes des réunions du Jury
- Rapport d'accident
- Temps électroniques équivalents (TEE)
- Résultats officiels signés + Pénalités (le cas échéant)

18. Circuit de la Zone de ski de l'Estrie

18.1 Catégorie U10 et moins

Trois journées de course dont une journée d'habiletés

Un weekend de finales de deux jours

Les mesures suivantes visent à optimiser le développement des athlètes de cette catégorie :

- Parmi les trois journées de courses distinctes de la catégorie U10, les coureurs de la catégorie U8 et moins participent à deux journées de courses sélectionnées par le Comité technique.
- Chaque journée de course comporte trois manches, à l'exception du parallèle.
- Pour le parcours d'habiletés, il y a une descente d'entraînement (non-chronométré) et deux courses dans la même journée.

18.2 Catégories U12

Trois courses d'une journée

Un weekend de finales de deux jours

18.3 Catégorie U14

Quatre courses d'une journée

Une journée de course Super G (sous condition que les coureurs participent à un minimum d'une journée d'entraînement en Super G au préalable)

Un weekend de finales de deux jours

18.4 Catégorie U16

Trois weekends de courses avant le Critérium provincial

Une journée de course Super G (sous condition que les coureurs participent à un minimum d'une journée d'entraînement en Super G au préalable)

La journée de course qui a lieu durant le Critérium devra comporter un GS en 2 manches et un SL en 2 manches. Les 2 courses comptent pour les points canadiens.

Un weekend de finales de deux jours. Un jour de parallèle et la 2^e journée devra comporter un GS en 2 manches et un SL en 2 manches. Les 2 courses de la 2^e journée comptent pour les points canadiens

18.5 Catégorie U18

Participation au Circuit junior provincial

19. Équipement de course

Pour toutes les catégories, les courses de slalom et de slalom géant se feront à piquet unique à l'exception de premières et dernières portes ainsi que des figures, qui requièrent toujours deux piquets.

Pour toutes les catégories, les directives de traçage et d'équipement incluses à l'annexe B doivent être suivies.

20. Équipement et sécurité

La sécurité et l'organisation **obligent** pour tous les athlètes:

- Pour les catégories U12 et moins, le port du pantalon et du manteau d'hiver est obligatoire pour prendre le départ lors d'une course;
- Les freins à ski;
- Le port d'un casque rigide conçu pour le ski alpin et respectant les règlements ACA pour tous les coureurs et pour toutes les disciplines, dans tous les parcours, durant les entraînements, en ski libre et en course est obligatoire.
- **Le casque approuvé FIS est obligatoire en GS, SG et DH à partir de U14**
- Le port d'un dossard dont le numéro est visible à l'avant et à l'arrière du concurrent en tout temps dans un parcours durant l'inspection et la compétition.

21. Composition du jury

Le mandat du Jury est de contrôler l'ensemble du déroulement d'une épreuve de compétition et se compose comme suit:

Poste	Nomination par
Délégué technique	Responsable des officiels de la Zone de ski de l'Estrie
Directeur d'épreuve	Club organisateur
Arbitre	Zone de ski de l'Estrie
Assistant-arbitre	Zone de ski de l'Estrie

Un assistant-arbitre doit être nommé pour les épreuves de descente et de super-géant.

22. Réclamation (protêt)

Toute réclamation (protêt) doit être formulée par écrit et être accompagnée d'un dépôt de vingt dollars (20\$) qui seront remis au comité du Jury par l'entraîneur du club membre de la personne plaignante. Une réclamation peut être acceptée seulement si elle est basée sur une preuve tangible (RIS 640-646).

Le tableau suivant indique les principales raisons sur lesquelles une réclamation peut porter:

Raison de la réclamation	Délais accordé
État de la piste	30 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve
Comportement d'un concurrent	15 minutes après la fin de l'épreuve
Disqualification d'un concurrent	15 minutes après l'affichage des disqualifications
Chronométrage	15 minutes après l'affichage des résultats officiels

Si la réclamation est refusée, le dépôt est remis au club organisateur. Si la réclamation est acceptée, le dépôt est remis à la personne ayant formulé la réclamation.

23. Classement / Calcul des points

Le temps chronométré en course de Zone, pour chaque coureur, pour chaque course, détermine le classement des concurrents.

Courses U10 :

- Vu le caractère participatif des courses U10 et moins;
- Aucun affichage et/ou publication des temps (tableau ou Live-Timing)
- Les résultats sont compilés par équipe seulement. Le total des 3 manches est compilé.
- Les coureurs U8 comptent pour le résultat final.

- Pour la catégorie U10, les garçons et les filles sont classifiés en une seule catégorie.
- Toutes les courses de la journée comptent pour le classement par équipe.
- Le compteur est remis à zéro à chaque jour de course.
- Le classement s'effectue à partir du nombre d'athlètes qui terminent parmi les 40 meilleures. (Par exemple, le Club A termine avec 4 athlètes dans le top 40, le Club B 9, le Club C 5 et le Club D 2, le classement par équipe se lit de la façon suivante.
 - 1^{ere} place : Club B
 - 2^e place : Club C
 - 3^e place : Club A
 - 4^e place : Club D
- Tous les membres de l'équipe qui termine au 2^e, 3^e et 4^e rang reçoivent un ruban.
- En cas d'égalité, le Club qui a le premier athlète hors du top 40 de la dernière manche de la journée détient l'avantage.

Courses U12, U14 et U16 :

Les dix meilleurs résultats individuels (10 femmes et 10 hommes) recevront des rubans et médailles.

Les premiers au classement se voient attribués des points de Zone selon la formule définis au tableau I.

Tableau I - Attribution des points selon le classement de Zone.

Position	Points	Position	Points	Position	Points
1	500	21	51	41	19
2	400	22	47	42	18
3	300	23	44	43	17
4	250	24	41	44	16
5	225	25	38	45	15
6	200	26	36	46	14
7	180	27	34	47	13
8	160	28	32	48	12
9	145	29	31	49	11
10	130	30	30	50	10
11	120	31	29	51	9
12	110	32	28	52	8
13	100	33	27	53	7
14	90	34	26	54	6
15	80	35	25	55	5
16	75	36	24	56	4
17	70	37	23	57	3
18	65	38	22	58	2
19	60	39	21	59	1
20	55	40	20	60 +	1

Seuls les points accumulés lors des courses régulières inscrites au calendrier de courses de la Zone de ski de l'Estrie sont considérés dans le calcul des divers championnats de la saison.

Seules les courses chronométrées, à l'exclusion de celles des U10 et moins, sont considérées dans le calcul des championnats.

Toutes les courses du calendrier font partie du calcul pour le championnat (voir calcul pour le championnat individuel) à l'exception de la course U16 parallèle.

Aux fins de calcul des championnats individuels les catégories U18, U21 et SR sont confondues sous l'appellation U18 et plus.

La méthode de conversion de type 'Coupe du Monde' permet une compilation pour la remise des médailles à la suite d'une journée de course et facilite le classement en vue d'un championnat de Zone en fin de saison. Cette méthode de compilation doit être utilisée pour le calcul des résultats.

23.1 Classements par équipe

Afin de valoriser l'effort et la performance d'un plus grand nombre de coureurs, de valoriser l'esprit d'équipe et pour développer une dynamique de groupe;

Pour chacune des catégories (U12, U14, U16) et à chacune des courses, en plus du classement individuel, il y aura présentation d'un classement par équipe.

L'équipe gagnante est déterminée en comptabilisant le nombre de skieurs dans le top 40 de chacune des courses de la journée, le top 20 femme s'additionne au top 20 hommes

Un classement **combinant les filles et les garçons sera** produit.

En cas d'égalité, **le Club qui a le premier athlète hors du top 20 des femmes détient l'avantage. Advenant le cas où il y aurait plusieurs courses dans la journée, la dernière course de la journée sera utilisée pour séparer l'équipe gagnante.**

Une présentation des résultats par équipe devra être faite après la remise des prix individuels. Il y aura remise **du chapeau de cowboy** pour la 1^{ère}.

23.2 Championnat individuel

Les gagnants du Championnat individuel seront annoncés lors de la remise des médailles de la finale régionale.

23.2.1 Championnat individuel – Catégorie U10

Étant donné l'aspect participatif des épreuves des catégories U10 et moins, aucun championnat individuel ne sera décerné pour ces catégories.

23.2.2 Championnat individuel - Catégories U12, U14, U16

Les championnats individuels sont décernés aux premiers coureurs féminins et masculins de chaque catégorie, ayant cumulés, à partir d'une sélection de 50% (arrondi à la hausse) des meilleures courses **du calendrier régulier en Estrie**, le plus grand nombre de points de Zone. Le parallèle est inclus dans ce calcul à l'exception du parallèle U16.

23.2.3 Championnat individuel - Catégories U18 et plus

Les championnats individuels sont décernés aux premiers coureurs féminins et masculins ayant cumulés le plus grand nombre de points de la catégorie U18 et plus (CJP). Les gagnants seront annoncés lors du Gala de la Zone.

23.3 Détermination des gagnants en cas d'égalité.

Pour toutes les catégories, aucune considération additionnelle ne doit être prise en compte afin de différencier les coureurs ayant obtenus le même nombre de points. On reconnaîtra alors des coureurs *ex æquo*.

23.4 Entraînements

Les épreuves d'Habilitéte doivent être précédées d'un entraînement le matin de la course:

- selon l'ordre de la liste de départ
- avec l'équipe de sécurité sur place
- sans chronométrage

La course se tenant dans le même parcours.

24. Critères de sélection pour les épreuves et événements provinciaux

24.1 Regroupement U12

Le quota de participation attribué à la Zone de l'Estrie est réparti également dans chaque club. Le (les) club(s) ayant le moins de coureurs U12 reçoivent un quota en moins si le quota de la Zone n'est pas un multiple de quatre (quatre clubs). Par exemple, si la Zone se voit attribuer un quota de 23 coureurs, le club ayant le moins de coureurs U12 aura un quota de moins.

Les clubs sélectionnent eux-mêmes les coureurs pour remplir leur quota, selon les critères de leur choix.

24.2 Championnat provincial / Jeux du Québec U14

La délégation de la Zone de l'Estrie au championnat provincial U14 ou aux Jeux du Québec se compose des premiers coureurs au cumulatif des points de la Zone en considérant les meilleurs 50 % des résultats de courses de l'année courante ayant eu lieu. Ces courses de sélection sont considérées comme des courses régulières inscrites au calendrier de la Zone de l'Estrie pour la catégorie U14. En cas d'égalité, le Comité Technique favorisera le coureur qui est à sa dernière année dans cette catégorie. Les courses de sélection sont inscrites au calendrier.

Si des quotas supplémentaires sont accordés à la Zone de l'Estrie, il appartiendra au Comité Technique de sélectionner les candidats.

Les quotas de la Zone de l'Estrie pour la saison en cours sont représentés à l'annexe C.

24.3 Championnats Canadiens U16

La sélection sera déterminée en cumulant les résultats des manches individuelles comme suit :

- 2 meilleures descentes de SL
- 2 meilleures descentes de GS

Chaque manche sera sur une base de la grille 500 points, alors le premier au classement a une possibilité d'amasser 2 000 points (4 manches * 500 points).

Si des quotas supplémentaires sont accordés à la Zone de ski de l'Estrie, il appartiendra au Comité Technique de sélectionner les candidats sur la liste qui ont les meilleurs résultats. En cas d'égalité, le Comité Technique favorisera le coureur qui est à sa deuxième et dernière année dans sa catégorie par rapport à celui qui en est à sa première.

La délégation de la Zone de ski de l'Estrie sera déterminée par le Comité Technique la suite aux courses de sélection.

Les quotas de la Zone de ski de l'Estrie pour la saison en cours sont représentés à l'annexe C.

24.4 Championnat provincial U16 (Critérium)

La sélection sera déterminée en cumulant les résultats des manches individuelles comme suit :

- 2 meilleures descentes de SL
- 2 meilleures descentes de GS
- La meilleure descente de SG

Chaque manche sera sur une base de la grille 500 points, alors le premier au classement a une possibilité d'amasser 2 500 points (5 manches * 500 points).

Si des quotas supplémentaires sont accordés à la Zone de ski de l'Estrie, il appartiendra au Comité Technique de sélectionner les candidats sur la liste qui ont les meilleurs résultats. En cas d'égalité, le Comité Technique favorisera le coureur qui est à sa deuxième et dernière année dans sa catégorie par rapport à celui qui en est à sa première.

La délégation de la Zone de ski de l'Estrie sera déterminée par le Comité Technique la semaine suivant la sélection.

Les athlètes qui participent aux Jeux du Canada sont automatiquement qualifiés pour le critérium de la même année.

Les quotas de la Zone de ski de l'Estrie pour la saison en cours sont représentés à l'annexe C.

24.5 Championnat junior provincial U18 et plus

Les règlements de ce circuit sont gérés par Ski-Québec Alpin.

24.6 Coupe du Québec/Super Série U18 et plus

La délégation de la Zone de ski de l'Estrie se compose des athlètes de l'Équipe Élite Alpin de l'Estrie et des premiers athlètes au cumulatif des points FIS et des points canadiens en vigueur.

Les quotas de la Zone de ski de l'Estrie pour la saison en cours sont représentés à l'annexe C.

24.7 Engagement de participation

24.7.1 Épreuves régionales

Les courses régionales sont obligatoires pour tous les clubs si elles n'ont pas lieu à la même date que les finales provinciales.

24.7.2 Finales provinciales

Les athlètes sélectionnés pour les championnats provinciaux U14 ou U16 doivent signer le formulaire d'engagement afin de confirmer leur participation à toutes les épreuves du championnat dans le délai déterminé. Le formulaire est disponible sur le site Web de la Zone de ski de l'Estrie.

25. Certification des entraîneurs

Tous les entraîneurs des clubs de la Zone de ski de l'Estrie doivent être des membres en règle de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC).

Bien que non-obligatoire, une formation d'officiel niveau 2 est recommandée pour tous les entraîneurs.

26. Vérification judiciaire des entraîneurs

26.1 Vérification judiciaire générale

Le dossier judiciaire de tous les entraîneurs de la Zone de ski de l'Estrie doit être vérifié par leur club respectif.

26.2 Politique de prévention des abus pour les Jeux du Québec

La politique de prévention des abus adoptée par la Zone de ski de l'Estrie est utilisée afin de vérifier les antécédents judiciaires des entraîneurs qui accompagnent les coureurs aux Jeux du Québec.

La zone de ski de l'Estrie utilise le lien suivant pour faire une vérification diligente : <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/ethique/verification-des-antecedents/>

C'est la responsabilité de chaque club d'afficher ce lien sur leur site web.

27. Formation des officiels

27.1 Référence

Programme des officiels alpins canadiens.

27.2 Prérequis

Afin de devenir formateur pour les cours d'officiels, les personnes doivent rencontrer les pré-requis suivants :

Formateur	Prérequis
Officiel – Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> •Officiel niveau 2 •2 ans d'expérience •Certification de formateur niveau 1
Officiel – Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> •Officiel niveau 3 •2 ans d'expérience •Certification de formateur niveau 2
Officiel – Niveau 3	(désigné par SQA)

28. Programme des Délégués techniques (DT)

28.1 Statut 'actif'

Afin de conserver son statut de DT actif, ce dernier devra :

- Suivre la formation 'Mise à jour des DT de la Zone de ski de l'Estrie'; et
- Être un officiel actif.

28.2 Pré-requis d'assignments

L'assignation des Délégués techniques aux courses régionales et provinciales s'effectue selon les prérequis suivants :

Course	Niveau d'officiel
FIS	FIS
Provinciale à points CDN	3
Provinciale sans point CDN	3
Régionale à points CDN	2
Régionale sans point CDN	2
Épreuve de vitesse (CDN/non-CDN)	3

28.3 Priorité d'assignation

L'assignation des DT aux courses régionales et provinciales s'effectue selon la séquence de priorités suivante :

- Pré-requis

- Ancienneté
- Expérience
- Implication

28.4 Candidat-DT

Afin d'être reconnu comme DT, les candidats-DT doivent :

- Être identifié par leur club et/ou le responsable régional des officiels
- Détenir une certification d'officiel niveau 2
- Sous la supervision d'un Délégué technique, exécuter 2 assignations :
 - o Course sans points canadiens U10 à U14
 - o Course avec points canadiens U16
- S'impliquer, à titre de bénévole, sur des épreuves de vitesse (suggéré); et
- Être recommandé par les 2 DT tuteurs et le responsable régional des officiels.

28.5 Quotas régionaux

Afin de combler toutes les assignations sans surcharge de travail, il est suggéré de respecter les quotas régionaux suivant :

Nombre de DT (incluant DT-FIS) :	16
Nombre de candidats-DT :	3

29. Règlements des épreuves parallèles

29.1 Introduction

Cette section du document se veut avant tout un guide sur l'organisation des épreuves parallèles tenues dans la Zone de ski de l'Estrie et s'adresse autant aux comités organisateurs, aux entraîneurs, aux parents et aux athlètes afin que tous comprennent bien le fonctionnement de ce type de compétition.

Le type d'épreuves parallèles des catégories U10, U12, U14 a pour objectif de simuler une épreuve parallèle tout en maximisant le nombre de descentes pour chacun des coureurs. La tenue de finales par élimination va donc à l'encontre de l'objectif poursuivi par la Zone de ski de l'Estrie pour les coureurs de ces groupes d'âge.

Seul les coureurs des catégories U16 et + participent à une course par élimination.

29.2 Concept général des épreuves parallèles

29.2.1 U10, U12, U14

Les épreuves parallèles comptent quatre (4) à six (6) manches chronométrées. La philosophie des courses parallèles est de permettre aux coureurs de faire plusieurs descentes dans les parcours afin d'acquérir de l'expérience. L'addition des temps des deux (2) premières manches (1 temps dans le parcours rouge et 1 temps dans le parcours bleu) compte pour le résultat de la première course (2 manches = 1 course). L'addition des temps des 2 autres manches (3^e et 4^e manches) compte pour le résultat de la deuxième course. S'il y a lieu, l'addition des temps des manches 5 et 6 compte pour le résultat d'une troisième course qui n'est pas considérée dans le classement annuel.

29.2.2 U16 et +

Les épreuves parallèles par éliminations se déroulent en 2 parties : Les qualifications et les éliminations. Lors des qualifications, 16 filles et 16 garçons sont sélectionnés selon leur meilleur temps d'une manche sur 4. Par la suite, ces coureurs se confrontent lors des éliminations où seule la différence de temps à l'arrivée des deux manches détermine le vainqueur.

L'utilisation des Horse Gates est nécessaire pour ces épreuves.

29.3 Déroulement U10, U12, U14

Le Registraire de la Zone de ski de l'Estrie est responsable de fournir la liste de départ au comité organisateur. L'ordre de départ est déterminé par le classement le plus récent de la Zone. Par exemple, le 1^{er} au classement prendra le départ contre le 2^e au classement, et ainsi de suite. **Les dossards doivent donc être récupéré lors de la course qui précède la course parallèle afin d'être redistribués dans le bon ordre.**

29.3.1 Ordre de départ

Lors de la première manche, l'ordre de départ des coureurs s'effectue selon le tableau suivant:

Dossard	Dossard
1	2
3	4
5	6
Etc.	Etc.

Lors de la première manche, le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé (i.e. le numéro impair) part dans le parcours rouge.

Lors de la deuxième manche, les coureurs partent en ordre inverse de leur numéro de dossard.

Lors de la deuxième manche, le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé (i.e. le numéro impair) part dans le parcours bleu.

Advenant le cas d'un nombre de coureurs impair, le dernier coureur peut demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition. Le dernier coureur peut aussi, à son choix, partir seul.

L'ordre de départ pour la troisième manche est identique à celui de la première manche.

L'ordre de départ pour la quatrième manche est identique à celui de la deuxième manche.

29.3.2 Absence au départ

Si un coureur est absent au départ (DNS), son adversaire peut, à son choix, partir seul ou demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition.

29.3.3 Consignes au départ

Un starter procède au signal de départ selon la procédure suivante : « Coureur rouge prêt? Coureur bleu prêt? » Lorsque les deux compétiteurs ont répondu « oui », le starter dit : « Attention, prêt... » et ouvre le portillon de départ.

29.3.4 Détermination des gagnants par manche

Les meilleurs temps de chaque parcours déterminent les gagnants. Il est suggéré d'utiliser un portillon de départ de type « Horse Gate » lors des qualifications afin que les coureurs s'habituent à effectuer des départs dans ce type de portillon. Le temps d'un parcours débute lorsque le portillon de départ s'ouvre et est arrêté lorsque le coureur traverse la ligne d'arrivée.

Lors des qualifications, aucune relation n'existe entre le temps du parcours rouge et le temps du parcours bleu étant donné que ces temps sont mesurés séparément.

29.4 Déroulement U16 et +

29.4.1 Assignation des dossards

Lors des qualifications, l'assignation des dossards s'effectue par tirage au sort.

29.4.2 Ordre de départ

Lors de la première manche des qualifications, l'ordre de départ des coureurs s'effectue selon le tableau suivant:

Manche 1= Manche 3		Manche 2= Manche 4	
Bleu (Left du timing)	Rouge (right du timing)	Bleu	Rouge
2	1	7	8
4	3	5	6
6	5	3	4
8	7	1	2

Lors de la première manche des qualifications, le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé (i.e. le numéro impair) part dans le parcours rouge.

Lors de la deuxième manche des qualifications, les coureurs partent en ordre inverse de leur numéro de dossard.

Lors de la deuxième manche des qualifications, le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé (i.e. le numéro impair) part dans le parcours bleu.

Advenant le cas d'un nombre de coureurs impair, le dernier coureur peut demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition. Le dernier coureur peut aussi, à son choix, partir seul.

29.4.3 Consignes au départ

Un starter procède au signal de départ selon la procédure suivante : « Coureur rouge prêt? Coureur bleu prêt? » Lorsque les deux compétiteurs ont répondu « oui », le starter dit : « Attention, prêt... » et ouvre le portillon de départ.

29.4.4 Absence au départ

Si un coureur est absent au départ (DNS), son adversaire peut, à son choix, partir seul ou demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition.

29.4.5 Mode de sélection

Les coureurs participent aux 4 manches de qualification et ce, même si ils sont qualifiés. A la première manche, les deux coureurs ayant obtenu les meilleurs temps du parcours rouge et les deux coureurs ayant obtenu les meilleurs temps du parcours bleu sont sélectionnés pour l'élimination. Ils participent aux autres manches de qualification mais leurs temps ne sont pas considérés dans les résultats des manches subséquentes.

Pour la deuxième manche, les deux coureurs ayant obtenu les meilleurs temps du parcours rouge et les deux coureurs ayant obtenu les meilleurs temps du parcours bleu sont sélectionnés pour l'élimination. La même procédure se répète pour les manches 3 et 4 afin de compléter la sélection de seize (16) coureurs pour chacun des sexes.

29.4.6 Égalité

Lors de la première manche des qualifications, s'il y a égalité à la 2^e position dans un parcours, le nombre de coureurs sélectionnés doit être augmenté en conséquence. Lors de la manche suivante, le nombre de coureurs sélectionnés est réduit en fonction du nombre de coureurs sélectionnés à la première manche pour un total de seize (16) coureurs.

Lors de la dernière manche des qualifications, s'il y a égalité à la 2^e position dans un parcours, les temps cumulatifs des 2 dernières manches des qualifications sont retenus pour déterminer le gagnant. Dans le cas où un coureur aurait abandonné lors de la première manche des qualifications (DNF), son adversaire est alors considéré comme gagnant de la manche.

29.4.7 Éliminations

29.4.7.1 **Assignation des dossards**

Lors des éliminations, l'assignation des dossards s'effectue en fonction des temps obtenus lors des qualifications et est présentée au tableau suivant :

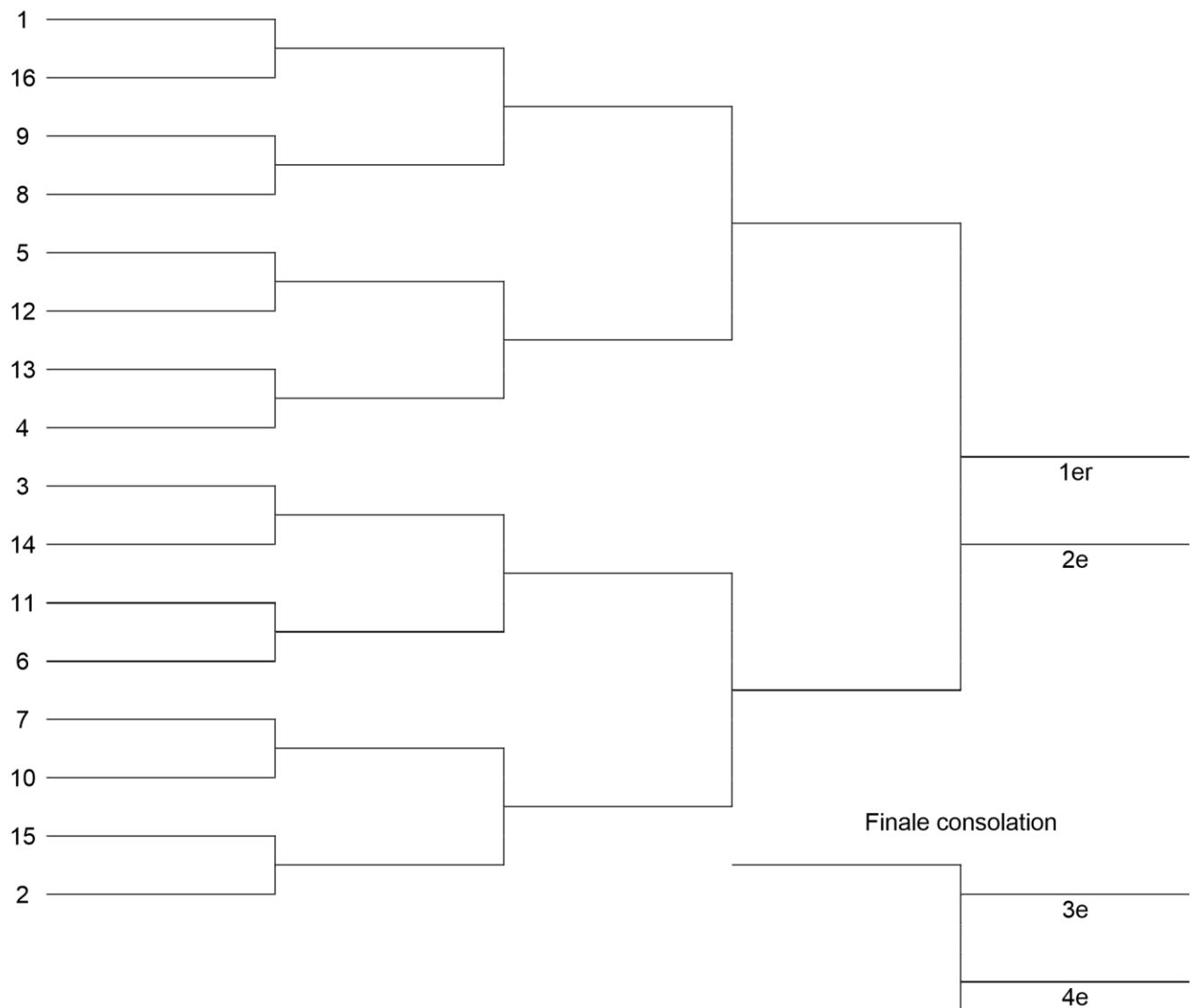
Qualifications – 16 coureurs

Manche	Temps	Parcours	Dossard
1 et 2	Meilleur temps	Rouge	1
1 et 2	Meilleur temps	Bleu	2
1 et 2	2e meilleur temps	Rouge	3
1 et 2	2e meilleur temps	Bleu	4
1 et 2	3e meilleur temps	Rouge	5
1 et 2	3e meilleur temps	Bleu	6
1 et 2	4e meilleur temps	Rouge	7
1 et 2	4e meilleur temps	Bleu	8
3 et 4	Meilleur temps	Rouge	9
3 et 4	Meilleur temps	Bleu	10
3 et 4	2e meilleur temps	Rouge	11
3 et 4	2e meilleur temps	Bleu	12
3 et 4	3e meilleur temps	Rouge	13
3 et 4	3e meilleur temps	Bleu	14
3 et 4	4e meilleur temps	Rouge	15
3 et 4	4e meilleur temps	Bleu	16

29.4.7.2 **Ordre de départ**

Lors des éliminations, l'ordre de départ doit respecter la séquence suivante :

Quarts de finale Demi-finales Finale



29.4.7.3 Absence au départ

Si un coureur est absent au départ (DNS) il obtient automatiquement une pénalité de 1.5 seconde sur son adversaire.

29.4.7.4 Détermination des gagnants

Lors des éliminations, le cumulatif des différences de temps à l'arrivée des deux manches détermine le gagnant.

La différence de temps est déclenchée lorsque le premier coureur franchît la ligne d'arrivée et est arrêtée lorsque le deuxième coureur franchît à son tour la ligne d'arrivée.

L'écart maximal entre les 2 coureurs est de 1.5 seconde.

29.4.7.5 Égalité

Lors des éliminations, s'il y a égalité au terme des deux manches, une troisième manche sera disputée entre les coureurs ex-æquo. Le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé partira dans le tracé rouge. Le gagnant de cette troisième manche sera considéré comme gagnant de l'élimination.

29.4.7.6 Abandon

Lors des éliminations, lorsqu'un coureur abandonne le parcours (DNF) à la première manche, il se voit attribuer une pénalité de 1.5 seconde.

Lors des éliminations, lorsqu'un coureur abandonne le parcours (DNF) à la deuxième manche, il perd automatiquement la manche et l'élimination.

Lors de la première manche des éliminations, si les 2 coureurs abandonnent le parcours, le coureur ayant franchi le moins grand nombre de portes se voit attribuer une pénalité de 1.5 seconde.

Lors de la deuxième manche des éliminations, si les 2 coureurs abandonnent le parcours, le coureur ayant franchi le plus grand nombre de portes se voit déclarer gagnant de cette élimination.

29.4.7.7 Pénalité

Lors des éliminations, dans le cas d'une chute d'un coureur une pénalité de 1.5 seconde est appliquée à ce coureur.

29.5 Parcours

29.5.1 Portillon de départ

Il est suggéré d'utiliser un portillon de départ de type « Horse Gate » pour les catégories U14 et U16 lors de ces épreuves afin que les coureurs s'habituent à effectuer des départs dans ce type de portillon. Le temps des deux parcours débute simultanément avec l'ouverture des portillons de départ.

Pour les U10 et U12, l'utilisation de deux portillons de départ classiques est acceptée.

Le retraçage des parcours entre les courses pourrait être nécessaire selon les conditions de la piste (dégradation). Il est suggéré de retracer les parcours entre les courses.

29.5.2 Couleurs des parcours

D'un point de vue du départ vers l'arrivée, le parcours rouge doit être à gauche de la piste; le parcours bleu doit être à droite de la piste.

29.5.3 Sauts

Les parcours U14 et - peuvent comporter des sauts. Les parcours U16 et + devraient comporter au moins un saut ou un rouleau. Ces sauts doivent être définis en fonction des habiletés des participants.

Les sauts ne doivent pas projeter l'athlète vers le haut mais simplement le « laisser tomber dans le vide » quelques instants.

Les rouleaux ne doivent pas être consécutifs.

29.6 Chronométrage

Le chronométrage des épreuves parallèles est semblable à celui des courses régulières à l'exception que le départ est donné par l'ouverture du portillon de départ lors de l'utilisation des « Horse Gates ». Le chronométrage doit être conforme à l'article [Chronométrage](#) des Règlements Alpin de la Zone de ski de l'Estrie.

29.6.1 Général

Le chronométrage des qualifications et des éliminations doit s'effectuer au centième de seconde (0.01 sec.).

29.6.2 Qualifications U16 et +

Lors des qualifications, deux systèmes de chronométrage indépendants doivent mesurer le temps des deux parcours.

29.6.3 Éliminations U16 et +

Lors des éliminations, un seul système de chronométrage doit être utilisé afin de mesurer la différence de temps entre le premier et le dernier coureur de chaque manche.

Lors des éliminations, seule la différence de temps à l'arrivée détermine le gagnant.

29.7 Classement annuel

Les résultats des épreuves parallèles sont considérés dans le calcul du classement annuel sauf pour la catégorie U16 tel tel qu'indiqué dans les Règlements de la Zone de ski de l'Estrie.

29.8 Tâches du Délégué Technique

Tout au long de la compétition, le Délégué Technique est posté au départ de façon à voir entièrement les deux parcours.

En plus de ses tâches habituelles, le Délégué Technique suit l'évolution de la compétition et s'assure que la séquence des départs est respectée.

29.9 Tâches de l'adjoint au départ

En plus de ses tâches habituelles, l'adjoint au départ doit suivre l'évolution de la compétition et guider les coureurs dans leur portillon de départ respectif.

29.10 Références

Livre FIS, édition 2012 – Articles 1220

30. Approbation des règlements alpins

Révisés et approuvés par le Conseil d'administration de la Zone de ski de l'Estrie inc. Le..... du mois de..... 2018.

Bonne course !!!

Annexe A - Mode de regroupement – Saison 2016-2017

Catégorie	Âge	Appellation	Définition d'une course
1	00-05 ans	U6	Une manche égale une course.
2	06-07 ans	U8	Une manche égale une course.
3	08-09 ans	U10	Une manche égale une course.
4	10-11 ans	U12	Une manche égale une course.
5	12-13 ans	U14	Une manche égale une course.
6	14-15 ans	U16	Deux manches égalent une course.
6	16 et plus	U18 et +	Deux manches égalent une course.

Note: Âge au 31 décembre de la saison en cours.

Annexe B – Directives de traçage et d'équipement

N.B. : Pour toutes les courses régionales, il n'y a pas de minimum ou de maximum de portes à contrôler.

- U10 utilisation exclusive des mini-piquets en SL et aucune figure, 1 gate par virage.

- U12 utilisation des mini-piquets en AM et utilisation de piquets 25mm ou 27mm en PM (préférence au niveau des 25mm) les figures sont permises.

LIGNES DIRECTRICES DE TRAÇAGE POUR LES CATÉGORIES DE COMPÉTITIONS ENFANTS SQA juin 2016

ÂGE	DISCIPLINES	DUEL / GLALOM	KOMBI	SLALOM	SLALOM GÉANT
U6-U8	DÉNEVELLATION DISTANCE VERTICALE TYPE DE PIQUET TYPE DE RAYON COMBINAISONS NOMBRE DE DESCENTES ÉTOILES DES NEIGES	60 6-10M MINI-PIQUETS / FANIONS 1/2 - 3/4 VIRAGES SL MULTIPLÉS 2,3,4	100-120 SL 4-6M GS 12-16M MINI-PIQUETS FANIONS 1/2 À COMPLET MINIMUM 4 SECTIONS MAX 6 COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 2,3,4	100 MAX 4-6M MINI-PIQUETS 1/2-3/4 1 MINI-PIQUET PAR VIRAGE MULTIPLÉS 2,3,4	120 MAX 14-18M PIQUETS 25 mm SI POSSIBLE 3/4 À COMPLET MULTIPLÉS 2,3,4
U10	DÉNEVELLATION DISTANCE VERTICALE TYPE DE PIQUET TYPE DE RAYON COMBINAISONS NOMBRE DE DESCENTES ÉTOILES DES NEIGES SÉCURITÉ	60-80 7-11M MINI-PIQUETS / FANIONS 1/2 - 3/4 VIRAGES SL COURSES CHRONO INDIV. (MULTI) 4, 5, 6 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	140 MAX SL 4-8M GS 14-18M Mini-Piquets, Long Piquets, Fanions TOUS LES TYPES MINIMUM 5 SECTIONS MAX 6 COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 4,5,6	100 Vert 4-8m, Comb 4-5m, Traverse 11m max MINI-PIQUETS LIGNE DE PENTE À 3/4 Max 2 Hairpins, Max 1 Chicane(3), 1 Traverse COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 4,5,6 PROTÈGE-TIBIA	180 MAX 20M MAX PIQUETS 25 mm SI POSSIBLE 1/2 À COMPLET COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 4,5,6
U12	DÉNEVELLATION DISTANCE VERTICALE TYPE DE PIQUET TYPE DE RAYON COMBINAISONS NOMBRE DE DESCENTES ÉTOILES DES NEIGES SÉCURITÉ	60-80 8-12M MINI-PIQUETS / FANIONS LONGS PIQUETS - 60 CM / 25-27 MM 1/2 - 3/4 VIRAGES SL COURSES CHRONO INDIV. (MULTI) 4, 5, 6 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	140-170 SL 4-8M GS 14-18M Mini-Piquets, Long Piquets, Fanions LONGS PIQ. 25-27 MM TOUS LES TYPES MINIMUM 5 SECTIONS Max 6 COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 4,5,6	100-120 Vert 5-9m, Comb 4-5m, Traverse 12m amx MINI-PIQUETS LONGS PIQ. 25-27 MM LIGNE DE PENTE À 3/4 Max 3 Hairpins, Max 1 Chicane(3), 1 Traverse COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 4,5,6 PROTÈGE-TIBIA	180-250 15-20M MAX PIQUETS 25mm SI POSSIBLE LONGS PIQ. 25-27 MM 1/2 À COMPLET COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 4,5,6
U14	DÉNEVELLATION DISTANCE VERTICALE TYPE DE PIQUET TYPE DE RAYON COMBINAISONS NOMBRE DE DESCENTES ÉTOILES DES NEIGES SÉCURITÉ	80-100 9-13M MINI-PIQ./LONGS PIQ./FANIONS LONGS PIQUETS 27 MM 1/2 - 3/4 VIRAGES SL COURSES CHRONO INDIV. (MULTI) 6,7 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	170-200 SL 5-10M GS 14-18M MINI-PIQ./ LONGS PIQ./FANIONS LONGS PIQ. 27 MM TOUS LES TYPES MINIMUM 5 SECTIONS MAX 6 COURSES À 1 MANCHE (MULTI) 6,7 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	110-140 Vert 6-10m, Comb 4-5m, Traverse 13m max COURSES 50% MINI-P 50% LONGS P. LONGS PIQ. 27 MM EN LIGNE DE PENTE À COMPLET Max 3 Hairpins, Max 1 Chicane(3), 2 Traverse TRADITIONNEL OU MULTI 6,7 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	200-250 15-25m MAX PIQUETS AVEC FANIONS 27MM DIAMÈTRE 3/4 À COMPLET Max 3 Traverse Max 35m TRADITIONNEL OU MULTI 6,7 PROTÈGE-DOS SI POSSIBLE
U16	DÉNEVELLATION DISTANCE VERTICALE TYPE DE PIQUET TYPE DE RAYON COMBINAISONS NOMBRE DE PORTES SÉCURITÉ	80-100 10-14M LONGS PIQUETS 27m FANIONS 1/2 - 3/4 VIRAGES SL COURSES CHRONO ÉLIMINATION ÉQUIPEMENT DE PROTECTION		140-160m Vert 8-11m, Comb 4-6m, Traverse 15m max LONGS PIQUETS 27mm EN LIGNE DE PENTE À COMPLET Max 3 Hairpins, 1-3 Chicane(3), Max3 Traverse TRADITIONNEL ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	200-300m 20-27m MAX PIQUETS AVEC FANIONS 1/2 À COMPLET 1-3 Traverse Max 35m TRADITIONNEL PROTÈGE-DOS SI POSSIBLE

PRÉVOIR LES FILETS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES SKIEURS (VOIR LE RAPPORT D'HOMOLOGATION DE LA PISTE).

UN SYSTÈME DE CHRONO APPROUVÉ PAR LA FIS DOIT ÊTRE UTILISÉ (UN SYSTÈME PORTATIF NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR LES COURSES INTRODUCTION).

PISTE SUR NEIGE ARTIFICIELLE SI POSSIBLE OU NEIGE NATURELLE BIEN DAMÉE.

PISTE DE LARGEUR SÉCURITAIRE. POUR LES ÉPREUVES TECHNIQUES : MIN 30M; POUR LES ÉPREUVES DE VITESSE : MIN. 40 M.

Annexe C - Quotas – Saison 2017-2018

Évènement	Total
Regroupement U12	19
Championnat provincial U14 ^{Note 1, 4}	22
Jeux du Québec U14 ^{Note 3}	n.a.
CANAM U16	9
Championnat provincial U16 ^{Note 1,2}	28
Championnat Canadien U16	0

Note 1 : La répartition des athlètes est établie par SQA au prorata du membership de la saison précédente.

Note 2 : Inclut quotas flottants (4) attribués par le Comité Technique.

Note 3 : Quotas par région administrative (Estrie, Richelieu-Yamaska)

Note 4 : La répartition des quotas entre les femmes et hommes est fonction du membership de la Zone pour la saison actuelle tel que publié en janvier.